

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°975-03-24

OBJET :

Approbation du compte de gestion 2023

MEMBRES

- EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 9
POUVOIRS : 0

VOTES

- VOIX : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à onze heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Locminé dans les locaux de Centre Morbihan Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : Claude VIET, Sylvette LE STRAT, Daniel AUDO, Michel POURCHASSE, Benoît ROLLAND, Bernard LE BRETON, Joseph LE BOUEDEC, Laurent GANIVET, Guénaël ROBIN

Autres personnes : MORIN Francis, Romain LEURETTE, Yann DUGENET

Secrétaire de séance : Benoît ROLLAND

Date des convocations : 15 mars 2024

Exposé des motifs :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Situation du compte de gestion :

FONCTIONNEMENT	BP 2023	CA 2023	% réalisé
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	203 127,00 €	136 811,31 €	67%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	203 127,00 €	174 332,86 €	86%

Résultat 2023 :	37 521,55 €
Résultat antérieur 2022 :	28 795,40 €
Résultat de clôture 2023 :	66 316,95 €

INVESTISSEMENT	BP 2023	CA 2023	% réalisé
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	141 556,53 €	56 296,00 €	40%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	141 556,53 €	66 609,38 €	47%

Résultat 2023 :	10 313,38 €
Résultat antérieur 2022 :	109 556,53 €
Résultat de clôture 2023 :	119 869,91 €

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal de Pontivy accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal de Pontivy a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de

tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Les comptes de gestion et comptes financiers 2023, gérés par Monsieur le Trésorier Principal de Pontivy, présente des résultats identiques à ceux de la comptabilité administrative pour le budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

→ Après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

- De déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier Principal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part
- D'adopter le compte de gestion 2023 pour le budget principal
- D'autoriser le Président à engager toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération



Fait à Locminé,
Le 29 mars 2024
Le Président,
Claude VIET

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Viet", written over the stamp area.